

14 décembre 1943 : Maillat : Corps du Docteur Mercier le long de la RN84.

Légion, du  
Lyonnais



GENDARMERIE NATIONALE

Ai 82  
Aff 1  
Mun 1

Compagnie de  
l'Ain

Ce jourd'hui, quatorze Décembre mil neuf cent  
quarante trois à seize heures quinze minutes:

Section de  
Nantua

Nous soussignés: LAFARGUE, Jean  
et CHEVALLON, Georges,

BRIGADE DE  
NANTUA

Gendarmes à la Résidence de NANTUA, Département de  
l'Ain, revêtus de notre uniforme et conformément aux  
ordres de nos chefs; étant à notre caserne, avons été  
avisés téléphoniquement par Mr FENOUILLET, garagiste  
à Maillat, que le cadavre du Docteur MERCIER, médecin  
à NANTUA, venait d'être découvert en bordure de la  
route nationale 84 à un kilomètre environ du Bourg  
de Maillat (sens Maillat-Coignes).

N°964 en date  
du 14-1-1943

Procès-verbal  
de  
Renseignements  
sur la découverte  
du cadavre du

En l'absence des Magistrats du Parquet partis à  
Oyonnax, nous avons avisé de ces faits Monsieur CELLIER  
Juge suppléant, notre Commandant de Brigade et notre  
Commandant de Section.

Docteur MERCIER,  
Emile, 33 ans,  
Médecin à Nantua,  
sur le territoire  
de la Commune de  
Maillat, en bor-  
dure de la R.N.84

A 16 heures 30, en compagnie de Mr TOUILLON,  
Médecin-Chirurgien, mandé pour aller constater le  
décès du Docteur MERCIER, nous nous sommes transportés  
à Maillat dans la voiture automobile ambulance de  
l'Hôpital de Nantua.

2° Expédition

A notre passage à Maillat, Monsieur JOSSERAND, Maire  
de la Commune et Monsieur FENOUILLET sont montés  
dans la voiture avec nous.

Quelques instants après nous sommes arrivés sur  
les lieux où le Docteur MERCIER a été abattu, et avons  
fait les constatations suivantes:

Le corps de la victime est étendu à terre couché sur  
le dos, en bordure de la Route Nationale 84 (sens Maillat  
Coignes), à 1050 mètres du Bourg de la Commune de  
Maillat, dans le fossé bordant la voie du tram, entre  
les pylônes électriques 81 et 82, et à 25 mètres de ce  
dernier. Le cadavre est appuyé à l'oblique formant l'e  
remblai de la voie, la tête en haut, les pieds appuyés  
au fossé, la jambe gauche légèrement repliée. Il est  
vêtu d'une canadienne couleur kaki clair, d'une culotte  
de cheval couleur mastic (genre Saumur) des bas de ski  
blancs, chaussé de souliers de ski marrons, coiffé d'un  
béret basque noir. Des traces de balles se remarquent  
sur la canadienne à hauteur de la poitrine et sur sa  
partie gauche. Une balle a traversé la main gauche. A  
deux mètres 50 de la victime, en arrière et dans le  
prolongement du corps se trouve une grosse pierre, sur

.../...

*voir Nantua  
fiche faite*

laquelle on remarque des éraflures faisant présumer que le corps a été traversé par les balles. A deux mètres 20 des pieds de la victime, sur la chaussée, on constate la présence de six douilles de balles de mitraillettes du calibre de 11 mm. Sur le culot des douilles on lit l'inscription suivante: W.R.A. CO 45 A.C.

Après ces constatations M. le Docteur TOUILLON nous a fait par écrit sur notre carnet de déclarations, la déclaration suivante:

" Je, soussigné: Jacques TOUILLON, Docteur en Médecine, Chirurgien de l'Hôpital de Nantua, certifie m'être rendu, sur appel de la gendarmerie, le 14 décembre 1943, à Maillat. Sur le côté droit de la route, en dehors de la voie du tramway, à 1050 mètres environ du village, et après celui-ci, j'ai constaté la présence d'un cadavre, que j'ai reconnu immédiatement pour être celui du Docteur MERCIER de NANTUA. Le corps était couché sur le dos. La mort a été provoquée par plusieurs balles de mitraillette (11 mm) douilles restées sur la chaussée) ayant pénétré au niveau du thorax, qui fut traversé de part en part, une en particulier dans la région cardiaque. Enfin une balle avait également traversé la main gauche. Le trajet des projectiles eut lieu d'avant en arrière, et légèrement de bas en haut."

Maillat le 14 Décembre 1943.  
signé: TOUILLON.



A 17 heures, après les constatations du Docteur TOUILLON, Monsieur JOSSERAND Maire de la Commune de Maillat, se trouvant sur les lieux, a délivré le permis d'inhumer, et le corps a été conduit dans la voiture d'ambulance à la morgue de l'Hôpital de Nantua.

Nous nous sommes alors livrés à une enquête et avons recueilli les renseignements suivants:

1°/-Monsieur FENOUILLET, Ferdinand, 41 ans, garagiste, demeurant à Maillat (Ain) qui nous a déclaré:

" Ce jour, vers 16 heures, j'ai été avisé par un jeune homme, qui était venu, faire un chargement de sciure à Maillat, et qui rentrait chez lui à Cerdon, qu'il venait de découvrir le corps d'un homme, étendu dans le fossé, en bordure de la R.N. 84 entre Maillat et Ceignes. Il m'a ajouté que ce corps était vêtu d'une culotte de cheval de couleur grise, de chaussettes blanches, et chaussé de gros souliers de montagne. Aussitôt en compagnie de M.M. BELLON et CROLET, de Maillat, je me suis rendu sur les lieux. J'ai reconnu, en ce cadavre le corps du Docteur MERCIER de NANTUA. Je vous ai immédiatement avisé de ce que nous venions de découvrir. Je ne peux vous donner aucun renseignement sur cette mort."

Lecture faite persiste et signe.

2°/-Monsieur CROLET, Louis, 42 ans, Boucher, demeurant à Maillat (Ain) qui nous fait la déclaration suivante:

" Je me trouvais cet après midi en compagnie de M.M. BELLON et FENOUILLET, dans le garage de ce dernier, quand mon neveu, Monsieur

.../...

DUBREUIL, Marius, cultivateur à CERDON, est venu nous prévenir qu'il venait de découvrir le corps d'un homme étendu dans le fossé, en bordure de la R.N. 84, en direction de MAILLAT CEIGNES. Nous nous sommes immédiatement rendus sur les lieux, et j'ai reconnu dans ce corps celui de M. MERCIER, médecin à NANTUA. A aucun moment, au cours de l'après-midi, je n'ai remarqué le passage de voitures automobiles. En conséquence, je ne peux vous donner aucun renseignement sur ce meurtre.

Lecture faite, persiste et signe.

3°/ - Monsieur JOSSERAND Henri, 36 ans, cultivateur, demeurant à MAILLAT (Ain), qui nous a déclaré :

"Vers 14 heures 15, cet après-midi, je me trouvais vers le milieu de la Commune au lieu dit "Sous la Roche". J'ai bien vu passer deux voitures automobiles. Il me semble qu'elles étaient conduites par des Allemands. Je ne peux pas vous préciser si dans l'une d'elles se trouvait le Docteur MERCIER.

Lecture faite, persiste et signe.

4°/ - Monsieur GUILLOT Joseph, 65 ans, cultivateur, demeurant à MAILLAT (Ain), nous a fait la déclaration suivante :

"Cet après-midi entre 14 heures et 14 heures 30, je me trouvais dans un bois situé à quelques centaines de mètres de la route nationale 84. A un moment donné, j'ai entendu une rafale de coups de feu, et sitôt après un coup de feu mais moins fort. Après ces coups de feu, j'ai entendu le bruit de deux moteurs de voitures automobiles qui démarraient. Comme je me trouvais assez loin de la route, je ne me suis pas préoccupé de coups de feu et j'ai continué mon travail.

Lecture faite, persiste et signe.

5°/ - Monsieur BELLON Claudius, 57 ans, Minotier, demeurant à MAILLAT (Ain), qui nous a déclaré :

"Aujourd'hui, dans le courant de l'après-midi, je me trouvais en compagnie de MM. FENOUILLET & CHOLET dans le garage du premier nommé. A un moment donné, un jeune homme, de CERDON, est venu nous prévenir que le corps d'un homme gisait dans le fossé en bordure de la R.N. 84 à un kilomètre environ du bourg de MAILLAT, en direction de CEIGNES. Nous nous sommes rendus sur les lieux et j'ai très bien reconnu dans ce corps celui du Docteur MERCIER de NANTUA. J'ai constaté sur les vêtements du Docteur des traces de balles nettement visibles. Au cours de l'après-midi je n'ai vu passer aucune voiture automobile et je ne peux vous donner aucun renseignement sur cette mort.

Lecture faite, persiste et signe.

6°/ - Monsieur JOSSERAND Louis, 75 ans, Maire de la Commune de MAILLAT qui nous a enfin déclaré :

"J'ai été avisé dans le courant de l'après-midi que le corps du Docteur MERCIER venait d'être découvert dans le fossé en bordure de la R.N. 84 entre MAILLAT et CEIGNES, sur le territoire de ma commune. En votre compagnie et en présence du Docteur TOUILLON de NANTUA je me suis rendu sur les lieux. Vu les constatations de ce praticien, je ne vois aucun inconvénient à délivrer le permis d'inhumer. Je ne peux vous fournir aucun renseignement sur ce meurtre.

Lecture faite, persiste et signe.

Nous mentionnons que le nommé DUBREUIL Marius, étant ren-



tré à CERDON à son domicile, n'a pu être entendu.

Malgré nos recherches effectuées, il ne nous a pas été possible de découvrir le moindre indice nous permettant de recueillir des renseignements précis sur ce meurtre. Au cours de nos recherches nous n'avons pu découvrir aucune personne qui de près ou de loin aurait pu assister à l'exécution du Docteur MERCIER.

Continuant notre enquête à NANTUA, nous avons interrogé verbalement plusieurs personnes et elles nous ont déclaré que dans le même après-midi, vers 14 heures, le Docteur MERCIER avait été vu dans une voiture conduite par un militaire Allemand et se dirigeant sur LA CLUSE.

Quatre expéditions destinées :

- la première enregistrée, avec les six douilles à M. le Procureur de l'Etat Français à NANTUA
- la deuxième à M. le Préfet de l'AIN à BOURG
- la troisième à M. le SOUS PREFET de NANTUA à titre d'information
- la quatrième aux archives.

Fait et clos à NANTUA, les jour, mois et an que d'autrepart.

IDENTITE du Dr. MERCIER

MERCIER Emile, 33 ans, Docteur en Médecine, demeurant à NANTUA, Rue Nationale, né à CHALONS sur MARNE, le 16 Janvier 1910-  
Marié : quatre enfants.

